



**Assemblée Générale Mixte  
Procès verbal du 14.03.2013**

**IBIS STYLE BERCY  
77 rue de Bercy  
75012 PARIS**

**14.03.2013**



## **Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ASAC du 14 Mars 2013 à l'IBIS STYLE BERCY 77 rue de Bercy - 75012 PARIS**

L'an deux mille treize, et le quatorze mars, à quinze heures, les administrateurs de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 77 rue de Bercy 75012 PARIS sur convocation, par courrier électronique, faite par le Président Michel GIL.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque administrateur présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des administrateurs représentés ont été annexés à la feuille de présence.

### **Membres présents :**

- M. Michel GIL	Président
- M. Denis SIMON	Trésorier - Garlouis Centre de Contrôle
- M. Philippe TARRI	Secrétaire Général - Groupe Laurent
- M. Jean François BERNARD	G. TRUCK
- M. Bernard CHEVALLIER	GOBILLOT
- M. Gérard CORNUT	Cornut Services
- M. Luc DARPHEUIL	Autodistribution
- M. Eric LE GOFF	Précisium
- M. Eric LOURADOUR	Atelier Corrèzien de Freinage
- M. Christian MAUDET	Rondeau Frères
- M. Jean-Gabriel OLIVIER	CVI
- Mme Catherine VUILLEMET	Alliance Industrie

### **Administrateurs absents et excusés :**

- M. Didier CHABRERIE	Centre Technique Frein
- M. Vincent TOUZANNE	Comminges Diesel

### **Membre du bureau absent et excusé :**

- Mme Sylvie JAYLES	Déléguée Générale de l'ASAC
---------------------	-----------------------------

### **Membre absent et non excusé :**

- M. Benoît MIGEON	TVI
--------------------	-----

### **Invité absent et excusé :**

- Marie-Laure ISCHARD	collaboratrice, cabinet Durand et Associés Aquitaine.
-----------------------	---

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Monsieur Michel GIL, Président.  
Monsieur Philippe TARRI est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater qu'au moins la moitié des administrateurs de l'association sont présents ou représentés.



L'Assemblée Générale Extraordinaire réunissant plus que le quorum requis par les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport financier du Trésorier ;

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ **1 - Modification de l'article 9-1 des statuts « Composition du Conseil d'Administration »**
- ⇒ **2 - Pouvoir à donner en vue des formalités**
- ⇒ **3 - Questions diverses**

Les résolutions sont alors soumises aux voix.

✓ **Première résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que l'article 9-1 des statuts « Composition du Conseil d'Administration » soit modifié :

*Ancienne rédaction :*

ARTICLE 9 – Le Conseil d'Administration

1 – Composition

- a. Le Conseil d'Administration de l'association est composé de six à douze membres, pris parmi les membres adhérents ou toute personne physique ou morale habilitée par le conseil.

*Nouvelle rédaction :*

ARTICLE 9 – Le Conseil d'Administration

1 – Composition

- a. Le Conseil d'Administration de l'association est composé de six à quinze membres, pris parmi les membres adhérents ou toute personne physique ou morale représentant un réseau (avec au moins 80% des membres de ce réseau adhérents à l'ASAC au 1er août de chaque année), habilitée par le conseil.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Il n'y a pas d'autres questions diverses.



La séance est levée à 15H15.

**Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC  
du 14 Mars 2013 à l'IBIS STYLE BERCY  
77 rue de Bercy - 75012 PARIS**

L'an deux mille treize, et le quatorze mars, à quinze heures et vingt minutes, les administrateurs de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 77 rue de Bercy 75012 PARIS sur convocation, par courrier électronique, faite par le Président Michel GIL.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque administrateur présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des administrateurs représentés ont été annexés à la feuille de présence.

**Membres présents :**

- M. Michel GIL	Président
- M. Denis SIMON	Trésorier - Garlouis Centre de Contrôle
- M. Philippe TARRI	Secrétaire Général - Groupe Laurent
- M. Jean François BERNARD	G. TRUCK
- M. Bernard CHEVALLIER	GOBILLOT
- M. Gérard CORNUT	Cornut Services
- M. Luc DARPHEUIL	Autodistribution
- M. Eric LE GOFF	Précisium
- M. Eric LOURADOUR	Atelier Corrèzien de Freinage
- M. Christian MAUDET	Rondeau Frères
- M. Jean-Gabriel OLIVIER	CVI
- Mme Catherine VUILLEMET	Alliance Industrie

**Administrateurs absents et excusés :**

- M. Didier CHABRERIE	Centre Technique Frein
- M. Vincent TOUZANNE	Comminges Diesel

**Membre du bureau absent et excusé :**

- Mme Sylvie JAYLES	Déléguée Générale de l'ASAC
---------------------	-----------------------------

**Membre absent et non excusé :**

- M. Benoît MIGEON	TVI
--------------------	-----

**Invité absent et excusé :**

- Mme Marie-Laure ISCHARD	Collaboratrice, cabinet Durand et Associés Aquitaine.
---------------------------	---



L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Michel GIL, Président.  
Monsieur Philippe TARRI est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater qu'au moins la moitié des administrateurs de l'association sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Ordinaire réunissant plus que le quorum requis par les statuts, est déclaré régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

L'ouverture de l'AGO est donc déclarée avec 12 participants représentant 122 voix.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ 1 - Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 27/03/2012,
- ⇒ 2 - Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2012,
- ⇒ 3 - Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2012,
- ⇒ 4 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2012 et affectation du résultat,
- ⇒ 5 - Ratification de la démission des membres sortants du Conseil d'Administration,
- ⇒ 6 - Réélection de nouveaux membres du Conseil d'Administration,
- ⇒ 7 - Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,
- ⇒ 8 - Pouvoir à donner en vue des formalités,
- ⇒ 9 - Questions diverses.

✓ **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Mars 2012.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***



✓ **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Sixième résolution**

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, font apparaître un bénéfice de 13.585,87 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ce bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs »,.....13.585,87 €

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission des administrateurs suivants de l'association :

- Didier Chabrierie – Techni Freins à Libourne.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée de deux ans, en qualité de membres du Conseil d'Administration les membres du Conseil d'Administration :

- Bernard Chevallier – Gobillot
- Eric Louradour – Atelier Corrèzien de Freinage

Les membres du Conseil d'Administration ainsi désignés acceptent lesdites fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptibles d'en empêcher l'exercice.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 15h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.